

Assistant de Vie Dépendance

Métiers de
proximité

Intervient au domicile d'adultes dépendants ou en perte d'autonomie

L'assistant(e) de vie intervient au domicile d'adultes dépendants ou en perte d'autonomie qui ne sont pas en mesure de réaliser seuls les actes courants de la vie quotidienne.

Il peut s'agir de dépendance partielle ou complète, stabilisée ou évolutive qui s'attache à la maladie, à la déficience, à l'incapacité, l'avancée en âge, etc. L'intervention du professionnel doit tenir compte des besoins spécifiques et des attentes de la personne, ainsi que des attentes de ses proches.

L'activité se déroule majoritairement dans le cadre d'une relation contractuelle



**Titre professionnel
niveau 3**



**Éligible
au CPF**



**Condition d'accès :
aucun diplôme requis**



**de réussite
promotion 2023**



**Taux de satisfaction
promotion 2023**

LES MISSIONS

- Ajuster son intervention aux besoins de la personne concernée
- Apporter une aide à la personne accompagnée dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne
- Être en capacité d'attribuer les espaces réservés à l'activité, réaliser l'aménagement de l'espace de travail et prévenir les accidents domestiques.
- Savoir construire et gérer son activité multi employeurs afin de prendre en charge une ou plusieurs personnes dépendantes
- Savoir réguler et diversifier les activités à proposer à la personne dépendante, s'informer des événements familiaux et de l'état de santé et psychique de la personne, accompagner la séparation, proposer le programme d'activités, transmettre les informations du suivi de l'état de la personne

LIEUX D'INTERVENTION

L'assistant de vie dépendance exerce au domicile des personnes ou au sein d'établissements sociaux ou médico-sociaux (foyer de vie, lieu de vie, etc.).

FORMATION

Le référentiel de formation est celui d'Ipéria, certificateur du titre professionnel et pour lequel nous sommes labellisés.

Il s'articule autour de 7 blocs de formation théorique et de 3 semaines de formation pratique.

DOMAINES DE FORMATION

1. Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs
2. Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur
3. Entretien du domicile et du linge : pratiques écoresponsables
4. Projet et accompagnement personnalisé du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap
5. Accompagnement aux actes quotidiens du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap
6. Maintien du lien social du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap
7. Repas du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Chaque bloc peut être validé indépendamment les uns des autres.

PRISE EN CHARGE

- PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible au financement Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro PACA - anciennement FONGECIF/CIF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- Formation éligible à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF - financement Pôle Emploi)

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire. L'ADVD peut donc entamer une autre formation de ces secteurs en bénéficiant d'allègement ou non de formation, pour devenir par-exemple Accompagnant éducatif et social ou Moniteur éducateur

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le Pôle Accueil et Orientation de HÉTIS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey
06105 Nice

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr

[f](#) [in](#) [@](#) | www.hetis.fr